



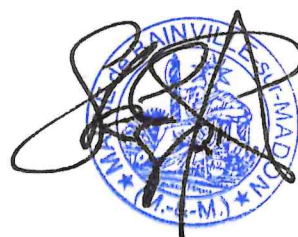
COMMUNE DE BAINVILLE-SUR-MADON
Convocation du conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle du conseil le 26 mai 2025 à 18h30 à la mairie de Bainville-sur-Madon.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A Bainville-sur-Madon, le 20 mai 2025
Le maire, Benoit SKLEPEK



ORDRE DU JOUR

Préambule

Arrêt du procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

FINANCES LOCALES

- Subventions aux associations 2025
- Redevance de mise à disposition du personnel communal au SIVU
- Tarif de location des jardins communaux.
- Admission en non-valeur

COMMANDE PUBLIQUE

- Adhésion certification forestière PEFC
- Convention d'assistance juridique.
- Convention prestation cimetière

DOMAINE ET PATRIMOINE

- Mise à disposition d'un terrain communal au SIVU
- Avis sur la demande présentée par la société ALOXE France (R181-38 du code de l'environnement)
- Convention de servitudes ENEDIS pour le raccordement destiné à alimenter une borne IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques) rue des Jardins

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Décisions prises par délégation

DIA : N° 641 préemption : NON EXERCICE

Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 114 Rue Jacques Callot cadastré section AB, n° 404, 839, 840, 841, 842 et 85 moyennant le prix principal de 165.000,00 euros payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique, Commission pour un montant de 13.126,00 euros à la charge du vendeur. Suivant DIA enregistrée le 28 mars 2025 sous le numéro 641 et adressée par Maître Arabelle ANTOINE-ODEM, notaire à LUDRES.

DIA : N° 642 préemption : NON EXERCICE

Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 72 Rue Jacques Callot cadastré section AB, n° 120 moyennant le prix principal de 285.000,00 euros payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique, Commission pour un montant de 15.000,00 euros à la charge du vendeur. Suivant DIA enregistrée le 05 mai 2025 sous le numéro 642 et adressée par Maître Benoît CUIF, notaire à NANCY.

DIA : N° 643 préemption : NON EXERCICE

Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 52 Rue Jacques Callot cadastré section AD, n° 17, 18 et 19 moyennant le prix principal de 70 000,00 euros payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Suivant DIA enregistrée le 16 mai 2025 sous le numéro 643 et adressée par Maître Benoît BODART, notaire à TOUL.

REPRISES DE CONCESSIONS FUNERAIRES ECHUES ET NON RENOUVELEES.

Allée A – Concession A11 VARNEVILLE

Allée A – Concession A46 BEAUDINET-MILLOT

Allée B – Concession B9 MAIRE

Allée B – Concession B21 MASSON